

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
40 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m »
10 h 21 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 » 7 » »	2 » 58 ^m soir.

Train de marchandises facultatif : (Départ de Cahors — 5 h. «^m matin. / Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.)

Train de foire : (Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. / Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.)

Cahors, 4 décembre.

Il y a quelques jours, le budget des cultes a subi au Sénat deux modifications sérieuses. Deux amendements de M. de Ravignan ont été adoptés, ce qui exigera le renvoi de ce budget à la Chambre.

Le premier de ces deux amendements rétablit l'ancien traitement des archevêques et des évêques, diminué l'année dernière par la Chambre.

Cet amendement a été adopté par 146 voix, juste le chiffre qui représente la moitié du Sénat au grand complet contre 125 sur 271 votants.

Le second amendement se rapportait au crédit qui figure annuellement au budget des cultes pour secours à divers établissements religieux.

M. de Ravignan demandait que ce crédit, qui n'est plus que de 60,000 fr., fût relevé au chiffre ancien de 85,000 fr.

Le scrutin a donné une seconde fois des résultats analogues par 138 voix contre 122, le nombre des votants était de 260. C'est significatif.

Là dessus, les journaux radicaux demandent à la Chambre des députés de persister dans ses résolutions, empreintes d'une haine ridicule. Nous souhaitons, au contraire, que la Chambre comprenne le sentiment de haute convenance qui a dicté la décision du Sénat

La discussion ne tardera pas à revenir sur ce sujet. Puis la Chambre et le Sénat se sépareront probablement le 20 décembre. La clôture de la session sera prononcée par un décret du président de la République. Les députés pourront ainsi se trouver dans leurs départements respectifs pendant la période électorale pour le renouvellement des Conseils municipaux.

Ces élections donneront lieu à une lutte d'autant plus vive que l'année prochaine doit avoir lieu le renouvellement d'un tiers des membres du Sénat.

Conformément à la Constitution, l'ouverture de la session ordinaire de la Chambre et du Sénat aura lieu le second mardi de janvier, c'est-à-dire le 11.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 30 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA.

Le scrutin est ouvert pour la nomination de la commission d'enquête sur le général de Cissey.

DISCUSSION SUR L'INTERPELLATION DELAFOSSE.

M. Pascal Duprat demande l'ajournement jusqu'au dépôt de tous les documents relatifs à la question grecque qui sera effectué dans la quinzaine.

La Chambre décide la discussion immédiate.

M. Delafosse reproche au gouvernement sa participation à la démonstration navale qui a abouti au ridicule, mais qui menaçait d'amener la guerre. La participation à une démonstration est contraire à la Constitution et immorale.

M. Legrand dit que les documents prouvent

que la politique de la France est libre et pacifique. En conséquence, il n'y a aucun motif d'alarmes ; avec la Constitution actuelle, la France est maîtresse d'elle-même ; elle ne veut plus des aventures, mais une politique de paix et de travail.

M. Perrochel blâme surtout la politique opposée à la Turquie et favorable à la Grèce.

M. Barthélemy Saint-Hilaire déclare que le gouvernement veut énergiquement la paix. La démonstration navale a conservé toujours le caractère d'une manifestation morale. Le maintien du concert européen avec la participation de la France est la meilleure garantie de paix que chacun désire. Tous les soins et tous les efforts du ministre seront dirigés en ce sens.

« Eu égard aux dispositions des puissances nous avons beaucoup de chances pour que la paix soit maintenue.

» La Chambre recevra ultérieurement les documents relatifs à la Grèce et à l'Égypte.

» La politique du gouvernement demeurera une politique de paix, de façon à maintenir le concert européen. »

M. Barthélemy Saint-Hilaire conclut en priant la Chambre de prendre acte de ses déclarations.

M. Delafosse dépose un ordre du jour motivé blâmant la politique extérieure du gouvernement.

M. Gambetta dit qu'il a reçu un ordre du jour motivé déposé par M. Legrand, disant que « la Chambre a accueilli avec satisfaction les déclarations pacifiques du gouvernement.

M. Lenglé propose un ordre du jour pur et simple, qui est rejeté.

L'ordre du jour motivé présenté par M. Legrand est adopté par 307 voix contre 107.

La prochaine séance est fixée à samedi.

Sur la demande de M. Ferry le projet sur l'enseignement obligatoire viendra à l'ordre du jour.

SENAT

Séance du 2 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON SAY.

M. Cordier déclare que la commission accepte l'amendement Carné, relatif au rétablissement du crédit demandé par le gouvernement pour le service intérieur des édifices diocésains. L'amendement est adopté.

Discussion du budget de la guerre.

M. de Kerdel critique les changements introduits par le général Farre.

Le maréchal Canrobert proteste incidemment contre la suppression des tambours, qui est un acte regrettable et coupable.

M. de Kerdel proteste contre les révocations faites dans l'armée territoriale, qui sont une œuvre de passion politique. Il reproche au ministre d'obéir à des influences extérieures. Il reproche surtout d'avoir employé l'armée dans l'exécution des décrets.

Le général Farre revendique le droit de choisir ses agents. Quant aux révocations faites dans l'armée territoriale, le ministre déclare qu'il a agi sans parti-pris ; mais il ne veut pas laisser à la tête de l'armée des hommes d'un parti qui veut renverser la République. (Protestation à droite. — Applaudissements à gauche.)

Il a employé l'armée dans l'exécution des décrets parce qu'il s'agissait de faire exécuter la loi, et qu'il n'hésiterait jamais de mettre l'armée au service de la loi. (Réclamations à droite. — Tumulte.) Il n'a pas hésité à frapper les officiers qui se mettaient du côté des perturbateurs.

M. de Lareinty proteste de son respect pour la discipline.

M. d'Andlau présente des observations techniques.

Après une réplique du général Farre, le général Robert exprime la crainte que le général Farre laisse pénétrer dans l'armée l'influence délétère de la politique.

Il rappelle les cas des colonels Martymprey et

de Lespée. (Interruptions à droite.)

Le général Farre réplique qu'il veut au contraire exclure la politique de l'armée. Il ne peut pas admettre un acte d'opposition qui de la part d'un officier est un acte d'indiscipline. (Interruptions à droite.)

Le général Farre poursuit en répondant aux observations techniques du général Robert sur les hôpitaux. (Cris : Vous ne répondez pas ! quittez la tribune.)

M. de Lareinty constate que le ministre refuse de répondre sur les actes de l'administration. Il demande le renvoi. Le renvoi à demain est repoussé.

Les six premiers chapitres du budget sont adoptés.

Sur le chapitre des vivres, le général Farre promet pour l'année prochaine une amélioration alimentaire.

M. Magnin annonce que la Chambre est saisie d'un projet augmentant les pensions de retraite, depuis le soldat jusqu'au colonel. Le budget de la guerre est adopté.

UN ÉCRIT DU PRINCE IMPÉRIAL.

On sait que depuis la mort du prince impérial, le parti bonapartiste n'existe plus que de nom. Son impuissance s'étale au grand jour, et chaque incident nouveau nous le montre divisé contre lui-même, morcelé en sectes rivales. Quand le fils de Napoléon III existait encore, il y avait un accord apparent ; le prestige héréditaire du prétendant maintenait une sorte d'union. Est-ce ce souvenir qui a décidé M. Jules Amigues à communiquer au Figaro un long, un très long document qu'il affirme être le testament politique de la victime des Zou- lous !

Le mémoire posthume qu'édite M. Jules Amigues est froid, laborieux, et sans aucune flamme mystique, contrairement à la brochure qui parut peu de temps après sa mort. A côté de banalités complaisamment développées, il ne manque pas de passages d'une franchise assez inattendue. — Ce sont ceux-là que nous retiendrons de préférence.

Le jeune écrivain débute par rechercher les causes de la chute de l'Empire, et il soutient que les événements de 1870 n'ont nullement été la conséquence des réformes libérales instituées au début de la même année. Si certaines libertés ont été données par Napoléon III, c'est qu'il y a été contraint « pour ne pas se voir arracher à lui ou à son fils ». Or la France aime la politique et s'y adonne ; c'est ce que notre écrivain, dans la langue qui lui est propre, appelle « le goût de l'ingérence dans les affaires politiques ». Il a fallu lui donner satisfaction. Résister au courant libéral, c'est été une entreprise vaine. — « Quelle n'eût pas été la force des partis ligués contre le pouvoir, si l'empire eût persévéré dans la résolution de rester, après vingt ans de calme, ce qu'il était au lendemain des troubles civils ! L'influence de l'argent et de l'intelligence l'aurait emporté sur la pression préfectorale. Tout le pays eût quitté l'empereur. — Lorsqu'un gouvernement rencontre trop de difficultés sur sa route, il commet fatalement des fautes, il est condamné à mal gouverner. Pressé par les attaques de ses adversaires, il subordonne tout à un intérêt politique et il néglige l'instruction publique, l'administration, les intérêts économiques, pour soigner les élections. — Il manque à ses devoirs : le pays s'en aperçoit et se venge. »

Ces aveux sont déjà à noter ; mais là où le tableau devient intéressant, c'est quand l'écrivain, avec une franchise curieuse à rencontrer sous une telle plume, expose l'impuissance de l'empire à accomplir les réformes nécessaires. Si l'empereur, dès 1866, échoua dans la tâche de réorganiser l'armée, c'est qu'il se heurta à l'obstacle d'une « Chambre de candidats officiels, aussi incapables de résister à la pression de l'opinion publique que de la conduire ». La bureaucratie, de son côté, entravait par sa force d'inertie tout bon vouloir. — « Les rouages mili-

taires faits pour la guerre se transformaient, sous la pression toute-puissante de la bureaucratie, de façon à ne s'adapter plus qu'à l'état de paix. — Ceci explique tout : les vices de nos organisations et de nos services, la lenteur de la mobilisation, la confusion de l'administration, l'ahurissement de notre état-major, l'insuffisance de nos officiers. »

Voilà une satire assez amère. Les adversaires de l'omnipotence du régime impérial n'ont pas mieux dit. Un peu plus loin, c'est le 4 septembre qui entre en jeu. Ici, nous retombons dans la phraséologie. Le 4 septembre est dû à trois sortes de causes ; les causes économiques, les causes morales et la cause politique. Notre théoricien ne recule pas devant l'énumération de ces causes.

C'est tout un procès, comme on le voit, fait à la société française sous l'empire. Le 4 septembre a réussi grâce à la complicité de toutes les classes de la population et au manque de résistances. Personne n'a bougé, ni le Sénat, ni l'Assemblée, ni la magistrature, ni le clergé, ni les fonctionnaires, ni les « chevaliers de la légion d'honneur » qui ferment la liste.

La nation a donc été malade ; elle s'est abandonnée à une défaillance irréparable. D'où cet affaissement est-il venu ? La réponse est encore de celles auxquelles on ne devait guère s'attendre. — « Le catholicisme, nous, qui ordonne de croire, le gouvernement qui ordonne de faire, ont, chacun par l'énergique développement de la centralisation qui lui est propre, déshabitué les gens de France de penser et d'agir librement. Une longue tutelle morale et physique de plusieurs siècles a contribué à étouffer l'esprit d'initiative sans lequel il n'y a pas de véritable grandeur. » Nous voilà bien loin de la brochure de 1879 et de ses effusions mystiques. Nous ne nous chargerons pas d'expliquer ce contraste.

L'écrit se termine par une sorte de consultation sur la tâche qui devrait être dévolue à un troisième empire.

(Temps.)

Informations

Plusieurs journaux ont annoncé que le R. P. Montsabrè serait poursuivi au sujet de son discours à l'église Saint-Augustin.

Nous sommes en mesure de pouvoir affirmer qu'il n'en est absolument rien ; qu'au ministère de la justice ainsi qu'au ministère des cultes aucun ordre n'a été donné à ce sujet.

Les Turcs ont occupé Dulcigno, après un combat simulé destiné à sauver les apparences en faisant croire à la résistance de la fameuse Ligne albanaise. On a eu l'air de se battre pour amuser la galerie, comme on fait au théâtre dans les combats homériques où les acteurs et les comparses, après s'être exterminés à grand coups de fusil et de sabre qui ne blessent personne, s'en vont tranquillement boire ensemble au cabaret voisin. Il faut bien, en effet, que les armes et les canons des Albanais et des Turcs ne fussent chargés qu'à poudre, car il n'y a pas eu un seul soldat atteint ni un pan de mur ébréché.

LE CANAL DE PANAMA

Voici la seconde fois que cette affaire sollicite l'attention du public. Il y a dix huit mois environ, on ne l'a sans doute pas oublié, M. de Lesseps, qui avait mené à bonne fin la construction du Canal de Suez, se mit à la tête de la Compagnie formée pour le percement de l'Isthme de Panama, et fit appel aux capitaux européens, et en particulier, aux capitaux

rançais.

L'enthousiasme fut alors moins grand qu'on ne l'avait espéré, et la souscription ne réussit pas au gré des désirs de M. de Lesseps. Celui-ci, loin de se décourager, se rendit parfaitement compte des motifs qui avaient poussé la foule à manifester quelque hésitation, et les signala nettement dans une lettre qu'il adressa le 14 août 1879 aux correspondants de la Compagnie universelle du Canal interocéanique et aux premiers fondateurs du Panama :

« Les arguments de la critique, au sujet de l'exécution du Canal de Panama, — écrivait-il, — se résument ainsi : d'une part, on a présenté des chiffres de dépenses exagérées et de recettes insuffisantes, afin de démontrer que, si l'idée d'ouvrir une voie maritime nouvelle au commerce et à la civilisation du monde était bonne, l'affaire serait mauvaise; d'autre part on a cherché à inspirer des craintes au sujet d'une prétendue hostilité des Etats-Unis de l'Amérique du Nord.

« Au premier argument, l'habile entrepreneur, qui a enlevé le seul d'El-Guisr au canal de Suez, s'est chargé de répondre. M. Couvreux et ses associés, auxquels on doit les beaux travaux de la régularisation du Danube et de l'agrandissement des ports d'Anvers, vont faire dans ce moment, sur les lieux et à leurs frais, des études nouvelles en vue de l'exécution du Canal interocéanique, ils sont décidés à se charger de l'exécution, soit en régie, soit à forfait, à mon choix, et à ne laisser subsister aucun doute sur la vérité des dépenses devant être largement couvertes par des revenus indiscutables.

« Quant à la seconde objection, j'irai moi-même la résoudre dans un prochain voyage en Amérique.

« Ce sera seulement à mon retour que je constituerai la Compagnie universelle, en vertu de l'importante et libérale concession octroyée par le gouvernement indépendant des Etats-Unis de Colombie. »

Et M. de Lesseps est parti pour les Etats-Unis. Il a parlé aux Yankees; il a multiplié les meetings et les conférences; il a parcouru toutes les grandes villes de l'Union, et il n'a pas eu à regretter sa peine, puisqu'il est parvenu à démontrer aux Américains qu'il ne s'agissait pas d'une œuvre politique menaçant l'autonomie d'une portion quelconque de la grande famille américaine, mais d'une œuvre purement commerciale, destinée à donner une impulsion nouvelle à la production agricole et industrielle de tous les pays. Les plus puissantes banques américaines ont promis leur concours à M. Lesseps. Aux termes d'un *Memo-randum* signé le 7 juillet 1880, un comité américain, siégeant à New-York, représentera les intérêts de la Compagnie aux Etats-Unis, et garantira la neutralité du Canal, définie d'ailleurs dans l'article 5 de la loi de concession de la République des Etats-Unis de Colombie.

Il n'y a plus à craindre, comme on le voit, l'hostilité de la grande République. Les partisans les plus endurcis de la doctrine de Minroë ont, paraît-il, mis bas les armes, et ce n'est peut-être pas la moindre des victoires que M. de Lesseps a remportées dans sa longue carrière.

Mais il ne suffisait pas d'avoir acquis la certitude que les Américains laisseraient faire le Canal, et même qu'ils contribueraient aux frais de l'entreprise; il fallait encore démontrer au monde entier non-seulement que l'œuvre projetée était possible, mais qu'elle serait beaucoup moins coûteuse qu'on ne s'était plu à le dire.

Tel a été le but, tel a été aussi le résultat des études faites sur les lieux par M. de Lesseps en personne et les membres de la commission technique internationale.

Il y a loin, en effet, des évaluations, même les plus pessimistes, de la commission technique à la somme fantastique de 1,070,000,000 de francs que le Congrès international de 1879 avait, un peu à vue de nez, estimée indispensable pour mener à bien le percement de l'Isthme de Panama. Le Canal ne devant avoir qu'une longueur totale de 73 kilomètres, cela eût mis environ 14,059,000 fr. le prix de revient du kilomètre.

M. de Lesseps a pensé que ce chiffre était fort exagéré, et la commission technique lui a donné raison; elle est infiniment plus modérée dans ses évaluations; elle a estimé la durée des travaux à huit années, et la dépense à un chiffre beaucoup moindre. Mais ce chiffre doit encore être réduit. En effet, MM. Couvreux et Hersent, ingénieurs, qui ont construit le canal de Suez, se chargent du percement de l'Isthme de Panama, qui pourra, suivant eux, être effectué en moins de six ans moyennant 512 millions, non compris les faits généraux divers; et ils s'engagent à faire profiter la Compagnie de la moitié des bénéfices nets qu'ils espèrent réaliser sur cette estimation.

A ces 512 millions ajoute-t-on 88 millions pour l'achat de la concession par la Compagnie universelle du Canal interocéanique, les frais de constitution, les intérêts pendant la construction et les frais d'administration, on arrive à un total de 600 millions.

600 millions n'est-ce pas bien peu de chose, en regard au résultat qu'il s'agit d'obtenir?

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Une dépêche de l'Agence Havas annonce la nomination à peu près immédiate de M. Lurgoie aux fonctions de président du Tribunal civil de Cahors.

Nous espérons que la nouvelle, donnée par cette correspondance presque officielle, est tout-à-fait exacte.

Il est impossible de faire un meilleur choix que celui de M. Lurgoie pour remplacer l'honorable M. Depeyre.

Madame Relhié vient d'être élue présidente de la Société de Secours mutuels de femmes récemment fondée à Cahors.

Nous applaudissons à la pensée philanthropique que les femmes cadurciennes viennent de réaliser. La mutualité est un besoin généreux du siècle qu'on ne saurait trop encourager.

Nous applaudissons non moins sincèrement au choix de la présidente. Dévouée sans réserve à toute œuvre charitable, toujours prête à rendre service, sans ostentation, et avec cette familiarité gracieuse qui double le prix du bienfait, M^{me} Relhié était tout naturellement désignée pour occuper le poste d'honneur, au sein de la nouvelle Société.

Le Journal officiel publie la note suivante :

A la suite d'un article publié dans un grand journal et reproduit par diverses feuilles, un certain nombre de pères de famille ont demandé, directement ou par l'intermédiaire de MM. les Préfets, à bénéficier des dispositions du décret du 29 nivose an xii, aux termes duquel « tout père de famille, ayant sept enfants vivants, peut en désigner un, parmi les mâles (âgé de 10 ans), qui devra être élevé, aux frais de l'Etat, dans un lycée ou dans une école d'arts et métiers. »

Ce décret, de l'application duquel il n'existe d'ailleurs aucune trace, a été abrogé par celui du 7 février 1852, qui, supprimant les catégories plus larges créées par la loi de 1848, n'admet plus d'autres titres, pour l'obtention des bourses nationales, que « les services rendus par des fonctionnaires civils et militaires » et dans son article 6, dit expressément : « Sont et demeurent rapportées toutes les dispositions des lois, décrets, ordonnances et règlements contraires. » Cette abrogation a été formellement reconnue par le Sénat du second empire, à l'occasion d'un pétitionnement semblable à celui qui se produit depuis quelque temps.

En conséquence, l'administration de l'instruction publique a l'honneur de faire savoir que les demandes de bourse fondées uniquement sur la revendication du décret de nivose an xii ne pourront être accueillies; mais qu'il sera toujours tenu grand compte des charges de famille, dans l'examen des demandes appuyées de la justification des titres réglementaires. »

On s'occupe au ministère de l'intérieur de la question des enveloppes électorales, qui vont devenir obligatoires, en vertu d'une proposition de loi votée par les deux Chambres.

Ces enveloppes porteront sur le recto ces mots : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, puis au-dessous : *Enveloppes électorales*, et enfin le texte de l'article 1^{er} de la loi votée récemment.

Ces enveloppes seront collées sur deux côtés, et le mode de fermeture consistera en un rebord de papier rabattu qui sera quadrangulaire, au lieu d'être triangulaire comme dans les enveloppes ordinaires.

Ces enveloppes ne seront pas cachetées.

On étudie, en outre, un système de compteur mécanique qui permettra de calculer le nombre des bulletins déposés, et servira de contrôle lors du dépouillement des votes.

Le ministre de l'intérieur vient de publier le compte rendu général des opérations du service

vicinal en 1877. Les résultats de cet exercice diffèrent peu de ceux qui ont été constatés l'année précédente à pareille époque.

Le total général des dépenses faites en 1877 s'est élevé à 169,640,650 fr. 20; soit seulement environ un million de plus qu'en 1876. Les efforts de beaucoup de communes et de départements se sont rapprochés du maximum de sacrifices qu'ils peuvent atteindre.

Au 31 décembre 1877, la longueur totale du réseau vicinal de toute catégorie était de 569,096 kilomètres 601 mètres, savoir :

A l'état d'entretien....	329,389	k.	425	m.
En état de viabilité....	57,299		115	
En construction.....	30,520		698	
A l'état de lacune.....	151,888		363	

On voit que si l'œuvre considérable, commencée en 1868 et qui a déjà absorbé 586 millions, est en bonne voie, il reste encore beaucoup à faire, puisque plus de 150,000 kilomètres de chemins classés, c'est-à-dire reconnus utiles, ne sont pas encore construits.

Ajoutons que le service vicinal comprend une véritable armée : 4,122 agents voyers et 50,715 cantonniers.

NOUVELLES MILITAIRES.

Le service de quarante mois devant être expérimenté, M. le ministre de la guerre vient de publier une circulaire dont nous extrayons les lignes suivantes :

« Dans le but d'obtenir des effectifs aussi forts que possible pendant la période annuelle qui correspond à la reprise annuelle de l'instruction des troupes, il sera fait application, dès cette année, d'un système de service de quarante mois de présence sous les drapeaux, reposant sur les bases suivantes :

» Appel de la première et deuxième portion du contingent annuel entre le 15 novembre et le 1^{er} décembre.

» Renvoi dans leurs foyers après les manœuvres d'automne, c'est-à-dire du 15 septembre au 1^{er} octobre, selon les régions, de la première portion de la classe entrée dans sa cinquième année de service et de la deuxième portion de la dernière classe appelé.

» Délivrance de congés de trois mois, aussitôt après les manœuvres d'automne, à la moitié de chacune des classes entrées dans leur troisième et quatrième année de service. »

La question du rengagement des sous-officiers est en ce moment l'objet d'une étude approfondie au ministère de la guerre, et le Parlement en sera bientôt saisi par le dépôt d'un projet de loi que présentera M. le général Farre. D'après ce projet, les sous-officiers rengagés posséderont une véritable carrière militaire qu'ils pourraient poursuivre pendant vingt-cinq années, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de retraite. On leur réserverait les deux tiers des places et emplois que comportent les cadres. On leur concéderait, après quinze années de service, un état légal analogue à celui dont jouissent les officiers et qui leur donnerait une réelle sécurité pour l'avenir. On leur laisserait, d'ailleurs, toutes les facilités désirables pour contracter un premier et un second rengagement, après cinq et dix ans de présence sous les drapeaux, ou pour quitter l'armée et se procurer une position au dehors. On améliorerait leur solde et leur installation. On leur octroierait certains privilèges, on prendrait toutes les mesures nécessaires pour leur assurer une pension de retraite rémunératrice, ainsi qu'une allocation suffisante à leur famille s'ils succombaient dans les rangs de l'armée.

Le ministre des travaux publics vient d'adresser aux préfets une circulaire portant que, dorénavant, les employés secondaires des ponts et chaussées, appelés sous les drapeaux comme jeunes soldats de la seconde partie du contingent, seront considérés de plein droit comme en congé sans traitement, pendant la durée de leur présence sous les drapeaux, sans qu'il soit nécessaire de prendre une décision à leur égard. Leur emploi leur sera conservé pendant leur absence.

Jusqu'ici cette faveur n'était accordée aux employés secondaires des ponts et chaussées que sur une demande motivée de leurs chefs.

REMONTÉ GÉNÉRALE. — DÉPÔT D'AGEN.

Itinéraire que suivra le comité d'achat, pendant le mois de décembre 1880 :

Valence, jeudi, 16, à midi.

Lauzerte, vendredi, 17, à 9 h.

Le comité achètera :

1^o Des chevaux de tête, de toutes robes, taille 1^m 52 à 1^m 60.

2^o Des chevaux de réserve de toutes robes, taille 1^m 56 à 1^m 60.

3^o Des chevaux de ligne et artillerie, selle, de toutes robes, taille 1^m 51 à 1^m 57.

4^o Des chevaux de cavalerie légère, de toutes robes, taille 1^m 48 à 1^m 51.

5^o Des chevaux de trait pour l'artillerie, taille 1^m 49 à 1^m 57.

Les chevaux seront achetés de trois ans et demi à 8 ans à l'exception des chevaux de trait qui devront avoir 4 ans au moins.

Toutefois, le choix du Comité, en ce qui concerne les chevaux de trois ans et demi, ne portera que sur des chevaux d'élite, suffisamment développés.

De nouvelles pièces de dix et de cinq centimes viennent d'être frappées à la monnaie de Paris : elles doivent être livrées cette semaine au Trésor.

Ces pièces portent, à la place de l'ancre et l'abeille, une corne d'abondance et un « fasces » à droite et à gauche de la lettre A, sur le verso.

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 17 août 1880, pris en exécution du statut du 14 novembre 1874, il sera ouvert à Paris, le 15 mars 1881, un concours pour six places d'agrégés des facultés de droit.

Les conditions à remplir pour être admis à concourir sont d'être Français ou naturalisé Français, âgé de vingt-cinq ans accomplis et pourvu du diplôme de docteur en droit.

Des dispenses d'âge pourront être accordées par le ministre.

Les candidats se feront inscrire au secrétariat des diverses Académies où ils résident, deux mois avant l'ouverture du concours.

Ils doivent produire, pour l'accomplissement des conditions ci-dessus mentionnées : 1^o Une copie légalisée de leur acte de naissance; 2^o leur diplôme de docteur en droit.

A ces pièces ils devront joindre l'indication de leurs services et de leurs travaux, et ils déposeront un exemplaire de chacun des ouvrages ou mémoires qu'ils auront publiés.

Les registres d'inscription seront clos irrévocablement le 15 janvier 1881.

DÉCLARATION DES CHEVAUX ET MULETS

Nous croyons devoir rappeler aux propriétaires de chevaux et mulets qu'ils doivent se présenter à la mairie de leur commune avant le 1^{er} janvier 1881, à l'effet d'y déclarer tous les chevaux, juments, mulets et mules qui sont en leur possession, sans aucune distinction ni exclusion, et d'en indiquer l'âge et le signalment.

Cette déclaration une fois faite, du 1^{er} au 15 janvier, les maires dresseront la liste de recensement des animaux susceptibles, par leur âge, d'être requis pour le service de l'armée, en cas de mobilisation. Nous devons rappeler aussi que les propriétaires des animaux désignés ci-dessus, qui n'auraient pas fait la déclaration légale à l'époque fixée seraient passibles d'une amende de 25 à 1,000 fr., et ceux qui auraient fait sciemment de fausses déclarations seraient frappés d'une amende de 50 à 2,000 fr.

Le ministre de l'agriculture vient d'envoyer aux préfets une circulaire leur demandant la liste complète des foires et marchés de leurs départements.

Les journaux prétendent que la multiplicité des foires et marchés est un abus très-préjudiciable aux campagnes, mais un abus difficile à extirper; ils demandent la suppression d'au moins la moitié des petites foires; ils voudraient des foires échelonnées à de longs intervalles et fixées aux époques déterminées ou tel ou tel produit spécial à la contrée est mis en vente: une foire de bestiaux d'élevage à l'entrée de l'hiver; une foire aux animaux de travail en fé-

vrier et en août : des foires aux laines en juin et juillet ; des foires aux chanvres en octobre dans les contrées où ces produits ont de l'importance.

Comme il est très difficile d'aller contre les habitudes invétérées, il est probable que le ministre ne supprimera que très peu de foires.

UN NOUVEAU GAZ.

On ne s'était pas douté jusqu'à présent des propriétés multiples du chène-liège. Les plus curieuses sont sans contredit la distillation de ses déchets en vase clos pour la production d'un gaz dégagé de tout principe toxique, et d'une beauté remarquable lui donnant un pouvoir éclairant très supérieur à celui de la houille avec des sous-produits d'une grande richesse.

M. Combe d'Alena, l'auteur de cette découverte, et M. Charles Martin, son collaborateur, ont obtenu de l'architecte de l'opéra, M. Garnier, de faire des expériences dans une des salles de répétition du théâtre, où ils démontrent chaque jour, avec une petite usine modèle, la supériorité de ce nouveau gaz, sur le gaz ancien.

THÉÂTRE DE CAHORS

Il serait oiseux, surtout assez difficile, de donner une analyse exacte de *Barbe-Bleue* ; voilà un personnage qui a terrifié notre enfance et que le joyeux trio Offenbach-Meilhac-Halévy transfigure et nous a présenté comme un jeune seigneur fou de polygamie, chantant à tue-tête la mort de ses femmes, paradant, persiflant, faisant le diable à quatre. Quelle a été la pensée intime des auteurs ? et que signifie ce singulier bravache venant en pleine scène, en plein XIX^e siècle, ridiculiser une vieille légende, la transformer en gaités formidables, jetant effrontément à la face du public des poignées de sel gros et fin, faisant pétiller le rire ? Il signifie que la bouffonnerie est plus que jamais à l'ordre du jour ; ce genre bâtarde restera dans le goût du peuple le plus spirituel de la terre : déjà nos aïeux se retiraient froids et mécontents après avoir entendu le *Misanthrope*, et Molière pour les ramener, se hâta sans désemparer, de leur servir toute épice et pimentée, la comédie-farce du *Médecin malgré lui*.... Alceste ne se soutenait qu'en s'appuyant sur Sganarelle. Aujourd'hui nous ne manquons pas de pièces plus bouffonnes encore — je ne dis pas plus spirituelles — que le *Médecin malgré lui*.... mais où est le *Misanthrope* ? On ne peut guère questionner à ce sujet que Dumas fils, et Augier et quelques autres.... *rari nantes!* — Pour en finir avec ces considérations, qui m'entraînent hors de mon sujet, on peut dire que la classique Thalie qui portait autrefois des brodequins, ne craint pas aujourd'hui de se présenter sur le théâtre avec des savates.

La soirée de jeudi a été charmante ; *Barbe-Bleue* a fort bien réussi. M. Queyria, si remarquable déjà dans le 1^{er} acte de *Faust*, s'est de nouveau révélé comme un chanteur possédant des qualités supérieures au genre de l'opérette ; il a été superbe dans le rôle de *Barbe-Bleue* : de la première à la dernière note de cette étrange partition, sa voix s'est soulevée toujours vibrante et fraîche, parfois fougueuse et hardie, obéissant peu ou prou à l'orchestre, mais forçant pour ainsi dire cet orchestre à lui obéir, tant il y avait ce soir-là dans sa voix de fières et impératives intonations. Le public entraîné lui a prodigué de chaleureux applaudissements.

Le personnage de *Boulotte* est d'une fantaisie outrée ; et voilà pourquoi sans doute le jeu de M^{lle} Gueymard nous a paru tel : cette artiste est plus douce, plus retenue, plus vraie enfin dans la *Périochole* ; j'ai entendu susurrer autour de moi dans les coulisses, ce soir-là, qu'elle avait peut-être trop de sans gêne, trop de fougue, trop de vertigineux emportements ; c'est peut-être son tempérament... d'artiste ; elle chante toujours à ravir : on l'applaudit ; on lui jette des fleurs ; elle deviendra bientôt, si elle ne l'est déjà, l'enfant gâté du public. Puisse-t-elle rester longtemps sur notre scène cette vive et gracieuse diva, si sympathique et si... timide.

Un couple charmant, c'était M^{me} Detaille et M^{lle} Fischlin : toutes deux ont gazonillé comme des fauvettes les jolies choses qu'on trouve ça et là dans la partition d'Offenbach. M^{lle} Fischlin, en prince Saphir, était ravissante ; mais elle était malade la charmante artiste ! On le reconnaissait à sa paleur, à la mélancolie de son sourire, à ses regards tristes et voilés : il y a là dedans tout un petit drame dont le spectateur insouciant ne s'inquiète guère. Pensez donc qu'elle était obligée de jouer un rôle gai, un rôle d'amour et qu'elle se sentait tenaillée sans doute par la migraine ! et l'on dit que les femmes n'ont pas de force morale !

M. Philis a joué avec sa verve accoutumée. M. Detaille n'a pas eu, ce soir-là, un rôle à sa taille (tant pis, je ne l'ai pas fait exprès.) Quelle élégance, quelle souplesse, quelle brillante tenue il avait dans le *podesta de la Petite Mariée* ! Il faudrait autant que possible, ne confier à cet artiste que des rôles dignes de lui. En résumé, *Barbe-Bleue* a été d'une exécution

plus que satisfaisante, on a bisé le morceau final, et, le bruit des applaudissements a mieux accompagné les chanteurs que la musique de l'orchestre.

On parle souvent des travaux d'Hercule ! Mais ce ne sont que jeux d'enfant à côté de ceux de chef d'orchestre dans les petits théâtres ! Faire chanter d'un côté, faire jouer de l'autre et tâcher de raccorder, le moins imparfaitement possible, tous ces éléments capricieux et réfractaires ; mieux vaudrait mille fois « revenir aux carrières » ou se passer l'archet au travers du corps.

Les petits péchés de la grand'maman sont une petite comédie à l'eau de rose, qu'on pourrait parfaitement interpréter dans un pensionnat de demoiselles. Au sujet de ce gentil lever de rideau, je prie mesdames Barthélemy, Adam et Liénard, de recevoir l'assurance de mes félicitations les plus distinguées.

GRINGOIRE.

Spectacle du Dimanche 5 décembre.

BARBE-BLEUE

Opéra bouffe en 3 actes et 4 tableaux.

LES VIVACITÉS DU CAPITAINE TIC

Pièce en 3 actes.

FOIRE DE CAHORS DU 1^{er} DÉCEMBRE.

Foire assez importante. Au champ de foire 390 paires de bœufs vendus à des prix variant depuis 400 à 1,000 fr. la paire ; les gras, de 30 à 40 fr. les 50 k., poids vif. — 1,400 moutons ou brebis vendus de 16 à 45 fr. pièce ; les gras, de 60 à 65 centimes le kil. poids vif. — 380 porcelets vendus de 40 à 70 fr. la pièce. Beaucoup d'affaires sur le commerce des bestiaux de toute nature.

Marché aux grains.

	Mis en vente	Vendus	Prix moyen
Blé	730 hect.	670 hect.	22 ^{fr} 43 ^c
Maïs	460 —	393 —	10.26
Baisse sur le précédent marché, Maïs 0 fr. 30			
Hausse — — — — — Blé 0 fr. 03			

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 27 novembre au 4 décembre.

Naissances.

Dardenne, Antoinette, rue St-Pierre.
Montgiral, Françoise, (nat.), rue Mascoutou, 35.
Castely, Marie, rue St-André, 6.

Décès.

Récès, Guillaume, 84 ans, rue St-Barthélémy
Disse, Catherine, 78 ans, rue Pierre, de-Bernis, 12.
Estradié, Julie, 63 ans, rue Pellegry.
Vernet, Martin, 76 ans, rue St-Urcisse.
Salvat, François, Rd-Sud, 47.

Dernières Nouvelles

Bourse de Paris

Cours du 4 décembre.

Rente 3 p. %	85.30
— 3 p. % amortissable	87.00
— 4 1/2 p. %	414.37
— 5 p. %	418.85

Paris, le 2 décembre.

La liquidation du 3 0/0 s'est faite avec de gros reports ; un certain nombre de spéculateurs ont mieux aimé se liquider que de subir les exigences de l'argent et les cours ont fléchi ; le 3 0/0 reste à 419.35, le 3 0/0 vaut 85.85, l'amortissable 87.50

La baisse du 3 0/0 n'a eu qu'un faible contre-coup sur les valeurs ; les institutions de crédit, ont en général, opposé une grande résistance ; le Foncier Algérien a à peine perdu quelques francs ; la deuxième assemblée constitutive est convoquée pour le 9 de ce mois.

La Banque Nationale s'est maintenue vers 660 ; il y a pour la hausse de ces titres un double motif : l'un tiré de la progression du revenu exercera son action au fur et à mesure que le revenu augmentera ; l'autre, dont l'effet devra être plus rapide, est basé sur ce que l'action est capitalisée à plus de 8 0/0, tandis qu'elle devrait l'être à 6 0/0 tout au plus ; les acheteurs aux prix actuels font donc une opération parfaitement raisonnée.

Les actions Suez ont perdu une vingtaine de francs. La commission des finances a décidé le paiement d'un acompte de 7 fr. 50 sur le dividende, ce qui porte à 20 fr. le montant du coupon à toucher au 1^{er} janvier par les actions et les délégations ; ce coupon escomptable à partir d'aujourd'hui sera reçu comme espèces sans escompte en paiement des souscriptions au Canal de Panama réservées par préférence aux porteurs d'actions et délégations Suez.

Quelques réalisations ont ramené de 15 à 12 fr. la prime sur les actions Panama ; les nouvelles de la souscription sur les places étrangères sont excellentes. Le 5 0/0 Turc est en forte hausse.

LES ACTIONS

DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

La réussite de la souscription du Canal de Panama est un fait d'une importance capitale

pour la Compagnie Générale Transatlantique. Au moment où les actions de cette Compagnie maritime sont l'objet de l'attention de tous ceux qui s'intéressent au succès des affaires d'avenir, il nous paraît opportun de donner quelques détails sur cette grande Société.

La prospérité de la Compagnie Générale Transatlantique s'accroît de plus en plus chaque année. Cette Compagnie vient de décider la distribution d'un acompte de 20 fr. sur le dividende de l'exercice 1880. Cet acompte sera payable le 1^{er} janvier.

C'est la première fois que l'acompte de dividende donné en janvier par cette Compagnie est aussi élevé.

La Compagnie Générale Transatlantique possède actuellement une organisation, un matériel, un capital, des réserves et des subventions gouvernementales qui en font une affaire exceptionnellement garantie.

Elle a été fondée en 1861 au capital de 40 millions de francs entièrement versés, divisé en 80,000 actions de 500 fr.

Les réserves de la Compagnie, qui comprennent les réserves statutaires, d'amortissement et d'assurances, s'élevant au chiffre considérable de 38 millions 127,101 fr., c'est-à-dire à peu près au même chiffre que son capital social.

L'Etat verse chaque année à la Compagnie une subvention de 10 millions 300,000 francs votée par les Chambres.

La Compagnie possède une magnifique flotte de 52 paquebots réputés parmi les plus puissants et les plus rapides du monde et qui représentent une valeur considérable.

Cette flotte dessert :

- 1^o La ligne du Havre à New-York ;
- 2^o La ligne de Saint-Nazaire à Colon, avec annexe de Fort-de-France à Cayenne ;
- 3^o La ligne de Saint-Nazaire à la Vera-Cruz, avec annexe sur le Venezuela et la Jamaïque ;
- 4^o La ligne du Havre-Bordeaux à Colon ;
- 5^o La ligne nouvellement concédée par le Gouvernement, de Marseille à Alger, Oran, Philippeville, Bône, la Tunisie et le Maroc.

La Compagnie a créé, en outre, des services facultatifs de Marseille à Colon et de Marseille à la Vera-Cruz.

Les recettes de l'exploitation sont en grande et constante progression ; on en jugera par ce seul chiffre : la différence entre les recettes de l'année 1879 et celles de l'année 1880, se traduit par une augmentation de 3 millions de francs en faveur de l'exercice courant.

Tels sont les traits principaux de cette grande entreprise qui va se trouver portée tout-à-coup à un haut degré de prospérité par suite de la réalisation du Canal de Panama.

Le moment est choisi pour acheter aux cours actuels des actions de la Compagnie Générale Transatlantique dont la hausse est désormais assurée.

CANAL DE PANAMA

SOUS LA PRÉSIDENTIE ET LA DIRECTION DE M. FERDINAND DE LESSEPS

Sous le patronage et avec le concours EN EUROPE ET EN AMÉRIQUE

Des principaux Établissements de Crédit et Notabilités financières.

ÉMISSION DE

590,000 ACTIONS de 500 francs

Cette souscription est faite au pair. Le montant de chaque action est payable comme suit :

- 25 francs en souscrivant,
- 100 francs à la répartition qui aura lieu dans les trente jours de la date de l'émission ;
- Les 375 francs restants ne seront appelés que successivement et selon les besoins de l'entreprise, sur décision du Conseil d'administration, publiée au moins trois mois à l'avance, et sans qu'aucun versement ne puisse être appelé avant le délai d'une année.

Un intérêt de 5 pour cent sur les sommes versées sera servi aux actions pendant l'exécution des travaux. 80 pour cent des bénéfices nets, en sus de l'intérêt à 5 pour cent, sont attribués aux actionnaires par l'acte de concession.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

En Europe et en Amérique Les 7, 8, 9 Décembre

La répartition des actions souscrites se fera au prorata des souscriptions totalisées sans distinction de nationalité.

SOUSCRIPTIONS PRIVILÉGIÉES IRREDUCTIBLES : Les actionnaires et délégués du canal de Suez ont droit à une action de Panama par chaque action ou délégation de Suez (de capital ou de jouissance.) Les premiers souscripteurs de Panama ont droit au nombre d'actions qu'ils avaient

emandées lors de la première émission. Pour jouir de leur droit, les souscripteurs privilégiés doivent, en effectuant le premier versement de 25 francs, présenter leurs titres de Suez ou les certificats de dépôt de leurs titres dans les établissements de crédit, ou la pièce constatant leur première souscription de Panama.

ON SOUSCRIT A PARIS :

- A la Compagnie universelle du canal de Suez, 9, rue Chartras (ancienne rue Clary) ;
- Au Comptoir d'escompte, 14 rue Bergère ;
- A la Société générale de Crédit industriel et commercial, 72, rue de la Victoire ;
- A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra ;
- A la Société générale pour le développement du commerce et de l'industrie en France, 54, rue de Provence ;
- A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin ;
- Au Crédit Lyonnais, 49, Boulevard des Italiens ;
- A la Société financière de Paris, 19, rue Louis-le-Grand ;
- A la Banque d'escompte de Paris, place Vendôme. Et dans leurs bureaux de quartiers, à leurs agences en province et à l'étranger et chez leurs correspondants en France et à l'étranger.

A NEW-YORK

COMITÉ SPÉCIAL AMÉRICAIN

- Chez MM. Drexel, Morgan, and Co ;
- J et W Seligman and Co ;
- Winslow, Lanier and Co.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Les souscriptions à l'émission du Canal de Panama sont reçues sans frais au **Crédit du Lot** 15, rue du Lycée à Cahors.

MÉDAILLE D'ARGENT

COMMÉMORATIVE

VALEUR GARANTIE : 5 FRANCS

OFFERTE

PAR LA

BANQUE PARISIENNE

(Capital : 20 millions de francs)

à tous les souscripteurs à ses guichets aux actions du Canal de

PANAMA

Autant de médaille que de fois 5 actions attribuées à la Répartition.

ON SOUSCRIT

DÈS A-PRÉSENT

- AU SIÈGE SOCIAL : 7, rue Chauchat ; 12, rue Le Peletier
- AUX BUREAUX AUXILIAIRES : A. 41, rue de Rennes ; B. 10, rue de Turbigo

MAISON DE CONFIANCE

POUR LA POSE DES DENTS

20 ans de succès

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.

A PARIS

et

CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors, et des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze,

Boulevard Nord, en face la Mairie à Cahors (Lot) tous les mois du 1^{er} au 10. Faubourg Leclère, (en face la Guierle, à BRIVE (Corrèze), du 10 au 30 de chaque mois.

AUX 103,000 PALETOTS, Boul-Nord, Cahors

Pardessus demi-saison, longs, cintrés, ponce et étoffes nouvelles, établis dans des conditions de prix exceptionnelles. — Prix-Fixe. Voir aux annonces.)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 403^e livraison (4 décembre 1880). — Voyage du Bornou au Baguirmi, par M. le docteur Gustave Nachtigal. — Texte et dessins inédits. — Onza dessins de M. Yvan Prasnishnikoff.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 418^e livraison (4 décembre 1880). — TEXTE : Maman, par J. Girardin. — Les Luttes à la course, par Frédéric Dillaye. — Les Eclipses en 1880, par Albert Lévy. — L'Écolier de Vignole, par M^{me} Gustave Demoulin. — Le Tremblement de terre d'Agram, par Paul Pelet.

DESSINS : Tofani, E. Bayard, Sandoz, Valéris. Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaises pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'hiver.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc. **SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco

RÉOUVERTURE

DU

GRAND CAFÉ DIVAN

Ce vaste et bel établissement entièrement restauré se recommande au public par son confortable et le choix de ses Consommations:

Bière de Strasbourg.—Bière blonde de

Vienne.—Nektar-Bock de Bavière

Liqueurs des 1^{re} Marques.

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 3, rue de la Paix

AU PREMIER CHEMISIER
E. CRAMANT-MASSIP

CHEMISES INFROISSABLES

Spécialité

De Lingerie pour homme, sur mesure

Seule Maison à Montauban

CHEMISE-BRETTELLE SYSTÈME BREVETÉ

Représentée à CAHORS,

par **M. DIDES,**

Coiffeur-Parfumeur Boulevard Sud

Cépages Américains

JACQUEZ à couper sur souche
à des prix très-modérés,
S'adresser à M. Elie Douysset fils
rue Capestang, Béziers (Hérault).

50 pour **100** de REVENU PAR AN
LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE, 7, place de la Bourse, Paris

A VENDRE

BONNE OCCASION
des

APPAREILS DE PHOTOGRAPHIE

avec nombreux accessoires.

S'adresser au bureau du Journal.

ROUGE SOLUBLE VÉGÉTAL

pour la

COLORATION DES VINS

GARANTI SANS TOXIQUE

Ce produit s'emploie à la dose de 15 grammes par hecto et se vend 80 fr. le kilo.

« Le soussigné, professeur de chimie à l'école des arts de Toulouse, déclare que le produit qui lui a été soumis par M. A. Monicole sous le nom de rouge soluble végétal ne contient aucune substance toxique et notamment arsénic et produits métalliques vénéneux.

Toulouse, le 19 novembre 1880

MEILLÉS »

S'adresser au Bureau du Journal du Lot où des échantillons sont déposés.

A CÉDER

pour cause de départ, un
FOND DE FERBLANTERIE

Avec atelier et magasin, bonne clientèle

SITUÉ A LABASTIDE-MURAT

Toutes facilités pour le paiement moyennant un à-compte.

S'adresser à M. Gaydou, propriétaire.

VICHY

Administration—PARIS, 22, boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif.

Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du

CONTRÔLE DE L'ÉTAT

Dépot chez tous les marchands d'eau minérales pharmaciens et droguistes

LA GAZETTE DE PARIS

Le plus grand des journaux financiers

NEUVIÈME ANNÉE

Paraît tous les Dimanches

PAR AN Semaine politique et financière

— Etudes sur les questions du jour — Renseignements sur

toutes les valeurs — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par Correspondance — Échéance

des coupons et leur prix exact — Cours officiels de toutes les

Valeurs cotées ou non cotées.

4 FRANCS

ABONNEMENTS D'ESSAI

2 Fr. Première Année

Prime Gratuite

LE BULLETIN AUTHENTIQUE

des TIRAGES FINANCIERS et des VALEURS à LOTS

PARAISANT TOUS LES 15 JOURS.

Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun

journal financier.

ENVOYER MANDAT-POSTE ou TIMBRES-POSTE

59, Rue Taibout — Paris »

14^e Année

30 Fr. LE SOIR **30** Fr.

Grand Journal politique quotidien

QUI DONNE TOUS LES JOURS

EN SUPPLÉMENT

Une cote de toutes les valeurs de

Bourse

30 NE COUTE QUE **30**
Fr. Une semaine d'essai Fr.

Un Franc

PARIS. 12, rue Grange-Batelière, 12, PARIS

Le Journal des Tirages Financiers

(11^e Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

PROPRIÉTÉ DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

(SOCIÉTÉ ANONYME)

Capital : VINGT-CINQ MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Paraît chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressants les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT :

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS
A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS
sans Commission

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine :

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Tuilerie et Briqueterie Mécaniques

USINE A VAPEUR

A. - G. ROBIN

VILLENEUVE-SUR-LOT (Lot-et-Garonne).

1^{er} prix, médaille d'ARGENT..... Nérac, 1877.

Diplôme de mérite, médaille d'ARGENT..... Italie, 1878.

1^{er} prix médaille d'OR..... Agen, 1879.

TUILES (sept modèles, BRIQUES pleines et creuses, ornements et poterie de bâtiments

et jardins, Carrelage, Caupes, Statues, Pots à fleurs, etc.

Toute commande de Tuiles et briques est remplie dans les 24 h.

Sur demande, envoi franco des prospectus, prix-courants, notices et instructions.

ON DEMANDE de bonsouvriers, Mouleurs, Estampeurs pour Frons, ue poinçons, coupe,

suspensions, statues et ornements divers

CAISSE GÉNÉRALE DES FAMILLES

Compagnie d'Assurances sur la Vie (Fondée en 1858)

SIÈGE SOCIAL A PARIS, RUE DE LA PAIX, 4

GARANTIES : 20,000,000

Assurances avec chances de paiement anticipé par voie de tirage au sort. — Rentes viagères.

Caisse Populaire d'Assurances à tirages, par titres de 500 francs et primes de 1 fr. 50 ou 2 fr. par mois.

Les Assurances réalisées jusqu'au 31 décembre 1880 participeront au tirage de 1881.

S'adresser pour les renseignements et souscriptions : au Siège social de la Compagnie, rue de la Paix, 4, à Paris, et à l'Agence de la Société Générale, rue Fénélon et à MM. Petit Dissès, rue du Lycée, 11.

PULSOMÈTRE CH. H. HALL

Breveté S. G. D. G.

Médaille d'Or à l'Exposition Universelle de Paris 1878.

SEUL CESSIONNAIRE DU BREVET EN FRANCE

Société de Construction des Batignolles

(PRÉCÉDEMMENT ERNEST GOUIN & Co)

174-176-178, avenue de Clichy, Paris.

N. B. — Toute contrefaçon sera poursuivie, ainsi que tout emploi du Pulsomètre contrefait.

Pompe à action directe de la vapeur, pour élever tous les liquides à toutes les hauteurs.

La plus simple et la plus sûre de toutes les pompes à vapeur. Pas de fondations, pas de transmission, pas de graissage.

Plus de 400 pulsomètres vendus jusqu'à ce jour à la MARNE, aux Compagnies de chemins de fer, Mines, Fabriques de sucre, de bougies, de savons, de produits chimiques, de papiers, aux Maraichers, Filateurs, Tanneurs, Bains, Brasseurs, Raffineurs d'huiles, Exploitation de carrières, arrosage, Usines à gaz, Epaissements, Entrepreneurs de travaux publics, Assèchement des formes de radonb, Teinturiers, Lavoirs, etc., etc.

14 Modèles débitant depuis 40 litres jusqu'à 10.000 litres par minute.

20 à 25 % de Revenu par An, payables par Mois
SÉCURITÉ ABSOLUE

Résultats des années 1875, 1876, 1877, 1878 et 1879. — Brochure explicative : 60 centimes.

S'adresser à la CAISSE DES REPORTS, 77, rue Richelieu, PARIS

ORFÈVRENERIE CHRISTOFLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878
Le SEUL décorné à l'Orfèvrerie argentée

GRAND PRIX

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878
Le SEUL décorné à l'Orfèvrerie argentée

COUVERTS CHRISTOFLE

ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

LA MARQUE DE FABRIQUE



et le nom CHRISTOFLE en toutes lettres
Seules garanties pour l'acheteur

Toujours fidèles au principe auquel nous devons le succès de notre industrie, donter le meilleur produit au plus bas prix possible, et sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité, nous avons constamment maintenu et tout récemment encore amélioré la qualité de nos produits.

Pour éviter toute confusion, nous prions les acheteurs de nos produits, de n'accepter comme sortant de notre maison, quelque dénomination qu'on leur donne, de quelque marque qu'ils soient revêtus, que les objets portant la marque de fabrique ci-contre, et le nom CHRISTOFLE en toutes lettres.

CHRISTOFLE et Co.

Nos représentants à Cahors sont: MM. Mandelli frères, bijoutiers, orfèvres.

LA MARQUE DE FABRIQUE



et le nom CHRISTOFLE en toutes lettres
Seules garanties pour l'acheteur